

Département
de la MOSELLE

COMMUNE de LUTZELBOURG

Arrondissement
de SARREBOURG

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus:
15

Conseillers
en fonction
15

Séance du 29 mars 2025
Convocation en date du 24 mars 2025.

Sous la présidence de Monsieur Grégoire Perry, Maire

Quorum : 8

Conseillers
présents : 13

Membres présents :

BLETTNER Claude	1ère adjointe	MARTIN Gérôme	Conseiller municipal
BLANCHE Raymond	2 ^{ème} adjoint	STUTZMANN Chantal	Conseillère municipale
MEYER Jérôme	Conseiller municipal	BRUNNER Jocelyne	Conseillère municipale
BOTIN Charlène	Conseillère municipale	DASRAT Nelson	Conseiller municipal
de MULATIER Hélène	Conseillère municipale	RICHERT Guillaume	Conseiller municipal
WALTER Laurent	Conseiller municipal	VILLARD Antoine	Conseiller municipal

Membres absents excusés :

Maëlle GIGAND a donné procuration à Chantal STUTZMANN- Lisa TRILLAUD

Délibération N°2025-2-1

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 10h

Madame Hélène de Mulatier se propose d'être secrétaire de séance, le conseil approuve cette proposition. Elle sera secondée dans un premier temps par Madame Véronique Ponthieu.

Grégoire Perry accueille par un mot de bienvenue les nouveaux conseillers municipaux élus après les élections partielles des 16 et 23 mars 2025. Il leur transmet son contentement de voir la table des conseillers municipaux à nouveau au complet.

Délibération N°2025-2-2

Objet : Compte Financier Unique du budget général 2024.

Après éclaircissement par Véronique Ponthieu, Claude Blettner et Grégoire Perry, quant à différents points de dépenses et recettes, dont les dépassements des budgets, il est demandé de mettre à disposition de l'ensemble des conseillers municipaux le Grand Livre afin que l'ensemble des mouvements soient plus compréhensibles pour chacun.

Le Conseil Municipal approuve, hors la présence du Maire, à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 s'élevant en

Investissement :

Dépenses

Prévu :	820 682.50 €
Réalisé :	647 530.58 €

Recettes

Prévu :	820 682.50 €
Réalisé :	584 720.15 €.
RAR :	33 364.00 €

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	805 367.23 €
Réalisé :	569 443.62 €

Recettes

Prévu :	882 767.23 €
Réalisé :	871 170.41 €.

Résultat de clôture de l'exercice

• Investissement	- 62 810.43 €
• Fonctionnement	301 726.79 €
• Résultat global	238 916.46 €

Délibération N°2025-2-3

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2024-Budget général

- Considérant qu'il y a eu lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2024
- Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Reports :

Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure: 149 172.33 €

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu : 132 389.73 €

Réalisé : 126 118.67 €

Recettes

Prévu : 132 389.73 €

Réalisé : 101 676.93 €.

Résultat de clôture de l'exercice

- Investissement - 57 160.05 €
- Fonctionnement - 24 441.74 €
- Résultat global - 81 601.79 €

Délibération N°2025-2-5

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2024-Budget périscolaire

- Considérant qu'il y a eu lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2024
- Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Reports :

Déficit reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 29 899.73 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de 57 160.05 €

Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de 5 457.99 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 57 160.05 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 62 810.43 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 152 554.56 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 301 726.79 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

En dépenses pour un montant de : 0.00 €
En recettes pour un montant de : 28 729.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 34 081.43 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 34 081.43 €

Ligne 002 :

Résultat de fonctionnement reporté (R002) : 267 645.36 €

Ligne 001 :

Résultat d'investissement reporté (D001) : Déficit 62 810.43 €

Délibération N°2025-2-4

Objet : Compte Financier Unique du service périscolaire 2024.

Il est porté à la connaissance de tous les conseillers municipaux, la dénonciation des conventions périscolaires émanant des villages de Garrebouurg et Hulttehouse. Cette décision peut mettre à mal toute l'organisation actuelle du fonctionnement du périscolaire et du transport des enfants. Un rendez-vous est prévu le 1^{er} avril avec l'inspecteur d'académie. Des démarches ont été entreprises pour se rapprocher de Henridorff qui dispose également d'un accueil périscolaire et d'une MAM.

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 s'élevant en

Investissement :

Dépenses

Prévu : 58 657.72 €

Réalisé : 57 214.67 €

Recettes

Prévu : 58 657.72 €

Réalisé : 54.62 €.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : 24 441.74 €

Ligne 001 :

Résultat d'investissement reporté (D001) : 57 160.05 €

Délibération N°2025-2-7

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2024- Budget eau

En préambule, Raymond Blanche dresse un état des lieux du réseau d'eau et insiste sur le fait qu'à ce jour, une énorme fuite n'ayant toujours pas été décelée malgré toutes les études réalisées, fait s'écouler 100m³/jour. Lutzelbourg achète 30m³ d'eau par jour à Phalsbourg. Un estimatif des travaux à réaliser pour la réfection globale du réseau datant de 1937 porte son cout à 3.3millions d'euros, en déduisant les aides et subventions éventuelles il resterait à la charge de la commune environ un tiers de ce montant. Raymond Blanche insiste sur l'importance d'entamer ces travaux. Une augmentation du prix de l'eau est évoquée.

- Considérant qu'il y a eu lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2024
- Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Reports :

Déficit de fonctionnement reporté : 26 220.86 €

Déficit d'investissement reporté : 45 033.37 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de 29 198.10 €

Un solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement de 15 283.50 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 18 773.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 10 425.36 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002 :

Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 10 937.36 €

Ligne 001 :

Déficit d'investissement reporté (D 001) : 29 198.10 €

Fin de la séance à 12h

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, le 29 mars 2025.

*Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.
Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-863 du 22 juillet 1982*

Le Maire, Grégoire PERRY

La secrétaire de séance, Hélène de Mulatier

